



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 48

Séance du 18 mars 2024

Le Dix-Huit Mars Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mars 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edith, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	FRANGEUL Raymond, suppléant
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), DE GUÉBRIANT Bertrand (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHAMARET Richard (Méral), GAULTIER Patrick (Renazé), LIVENAIIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), GENDRY Daniel (Niafles)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Norbert LIVENAIIS a donné pouvoir à Dorinne BALOCHE
Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Bertrand DE GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Nadine MARTIN-FERRÉ a donné pouvoir à Dominique COUËFFÉ

Jacky VALLÉE a donné pouvoir à Aristide BOURBON
Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE

Secrétaire de Séance : Élu **M. Gérard LECOT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-03/30 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 18 mars 2024

OBJET 2024-03/30 : RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DÉCHETS – CRÉATION D'UN POSTE « CHARGÉ-E DE MISSION BIO DECHETS »

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, expose au Conseil communautaire que :

Dans le cadre du respect de la réglementation en matière de bio déchets (loi AGECE), depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des bio déchets est obligatoire (ils ne doivent plus être dans la poubelle d'ordures ménagères).

Afin de sensibiliser et d'accompagner les citoyens dans cette nouvelle démarche, il est proposé :

- De créer un poste de « Chargé-e de mission Bio déchets »
- A compter du 1^{er} juillet 2024
- Pour une durée de 3 ans
- A temps complet 35/35^{ème}
- Sur les cadres d'emploi des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-24,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 15 mars 2024,

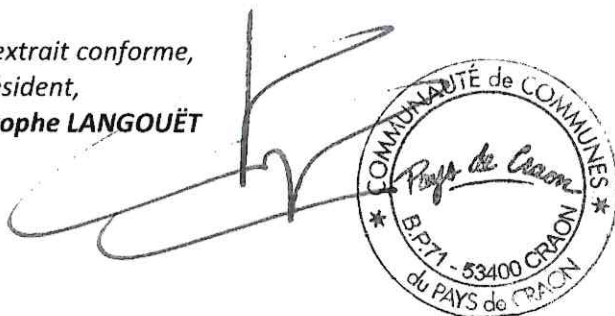
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (48 votants dont 7 pouvoirs) :

- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Chargé-e de mission Bio déchets », à temps complet (35/35^{ème}), sur le cadre d'emploi des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1^{er} juillet 2024, pour une durée de 3 ans.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 20 mars 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Gérard LECOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240318-DELIB20240330-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024
Publication : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

